



Rapport 2023 sur l'investissement durable

Fidelity Investments Canada





Table des matières

Avant-propos	1
Aperçu	2
Le développement durable chez Fidelity Canada	3
L'investissement durable chez Fidelity	4
Collaborations	6
Intégration des facteurs ESG dans le processus de recherche sur les placements de Fidelity	7
Les produits de placement durable de Fidelity	11
Participation active	12
Le processus d'intervention et de vote par procuration chez Fidelity	16
Sommaire des votes par procuration en 2023	21
Faits saillants de nos dialogues en 2023	25
Autres rapports et ressources	26



Avant-propos

Chers clients,

Chez Fidelity Investments Canada, nous sommes déterminés à créer de la valeur en poursuivant notre principal objectif d'affaires : offrir à notre clientèle un rendement de placement solide et des services exceptionnels. Depuis plus de 35 ans, nous nous efforçons d'aider nos clients à se bâtir un meilleur avenir et à atteindre leurs objectifs financiers, et cette philosophie a toujours été la pierre angulaire de notre réussite.

De nos jours, les investisseurs sont plus enclins à tenir compte des répercussions à long terme de leurs portefeuilles sur la société que par le passé. Cette évolution est liée non seulement à des questions éthiques, mais aussi au fait que les pratiques en matière de développement durable peuvent mener à un meilleur rendement à long terme et à la création de valeur. Ces pratiques ont été intégrées à notre processus de recherche sur les placements, et nous sommes déterminés à continuer de développer et d'améliorer nos capacités au bénéfice de nos clients.

Dans le *Rapport 2023 de Fidelity Investments Canada sur l'investissement durable*, nous décrivons notre approche en matière d'investissement durable dans les cinq domaines clés suivants : la recherche sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG), la gestion des placements, la communication, les solutions d'investissement durable et la collaboration. Nous expliquons également comment cette approche nous permet de concrétiser notre engagement à offrir une expérience client exceptionnelle.

Grâce à ce rapport, nous espérons que vous acquerrez une meilleure compréhension de nos capacités de recherche de calibre mondial et des relations constructives que nous établissons avec les sociétés dans lesquelles nous investissons. Qu'il s'agisse de dialoguer avec les sociétés au sujet de leur stratégie d'affaires globale, de leur gouvernance ou de leurs plans pour tirer parti des tendances à long terme vers une économie plus verte, de telles conversations aident nos équipes de placement à atténuer le risque, à découvrir des occasions de placement et à ajouter de la valeur pour nos clients.

La recherche est essentielle pour obtenir un rendement solide en matière de placements. Alors que le monde évoluera, nous continuerons d'adopter les meilleures pratiques et d'améliorer nos capacités. Nous espérons que la transparence de ce rapport vous aidera à effectuer votre diligence raisonnable à l'égard de nos efforts.

Nous vous remercions de votre temps et de la confiance que vous accordez à Fidelity.

Meilleures salutations,

Andrew Marchese

*Chef des placements et gestionnaire de portefeuille
Fidelity Investments Canada*



Aperçu

Fidelity Investments Canada s.r.i. est une société de gestion d'actifs mondiale qui est au service des investisseurs canadiens depuis plus de 35 ans. Nous nous sommes fixé comme mission d'aider ces investisseurs à se bâtir un meilleur avenir grâce à nos capacités de gestion exceptionnelles d'envergure mondiale.

Notre réseau mondial de professionnels en placement nous permet de mener des recherches rigoureuses et d'analyser une vaste mosaïque de facteurs afin de repérer les occasions et les risques associés aux nombreuses régions et catégories d'actifs, ainsi qu'aux différents styles de placement. Les facteurs de durabilité peuvent être des éléments importants de cette mosaïque. À notre avis, il est essentiel de mettre en place une méthode de recherche qui détermine, évalue et surveille les facteurs ESG et les principales caractéristiques financières pour toutes les sociétés que nous suivons, afin de soutenir notre objectif de création d'une valeur à long terme pour nos investisseurs.

Nous croyons que notre rôle de gestionnaire de placements actif nous confère une responsabilité importante lorsque nous communiquons avec les équipes de direction des sociétés. En plus d'éclairer nos décisions de placement, ces discussions régulières peuvent également servir à encourager les équipes de direction des sociétés à améliorer leurs procédures et leurs politiques. Nos échanges avec les sociétés ont pour but de nous aider à comprendre leur stratégie et la façon dont celle-ci influera sur la valeur pour les actionnaires à long terme. Nous n'utilisons pas ces occasions pour établir la stratégie d'une société, mais plutôt pour nous assurer que l'équipe de direction prend en considération tous les risques et les occasions qui ont une incidence sur ses activités. Nous espérons tirer parti de notre position pour discuter du parcours de chaque société vers un avenir plus durable.

Le présent rapport a été fourni par Fidelity Investments Canada s.r.i. (Fidelity) à titre informatif seulement. Il comprend des exemples d'activités d'investissement durable menées par Fidelity et FIL Limited (FIL) seulement et l'information est à jour à la date de publication. Le rapport peut faire référence à des facteurs ESG dont Fidelity et FIL peuvent tenir compte dans le cadre de leur processus de recherche. Il ne reflète pas l'approche d'une autre société ou de sous-conseillers de Fidelity Investments comme Fidelity Management & Research Company LLC, Geode Capital Management LLC et State Street Global Advisors Ltd. quant à la recherche sur les enjeux ESG, l'intendance et l'investissement durable, de manière spécifique ou générale.

Le développement durable chez Fidelity Canada

Au cours de la dernière décennie, il est devenu de plus en plus important pour les entreprises d'adopter des pratiques en matière de développement durable. De plus, au cours des dernières années, les phénomènes météorologiques extrêmes et les mouvements sociaux ont mis encore plus en lumière l'importance de cet enjeu. Les sociétés du secteur des services financiers, y compris Fidelity Canada, ont un rôle important à jouer, car elles sont bien placées pour évaluer l'impact que nous avons sur l'environnement et la société en général, et proposer des solutions. Chez Fidelity, cela inclut nos propres activités et nos opérations. Dans le tableau ci-dessous, nous présentons le mandat et la structure du comité sur la durabilité de l'entreprise de Fidelity.

Comité sur la durabilité de l'entreprise

Mandat : le comité a pour mandat d'élaborer et de maintenir une stratégie de durabilité d'entreprise claire, ambitieuse et réaliste pour Fidelity Canada. Avec l'aide de l'équipe de durabilité de l'entreprise, il doit établir des objectifs, des initiatives et des mesures en matière de durabilité et mettre en œuvre une politique complète dans ce domaine. Le comité supervise également l'évaluation et la gestion des activités liées au développement durable de Fidelity Canada en tant qu'entreprise et fournit un soutien, au besoin, aux activités d'investissement durable de Fidelity.

Président du comité :

Vice-président, Durabilité de l'entreprise¹

Durabilité de l'entreprise

Vision : guider et faire progresser Fidelity Canada vers un avenir durable.

Mission : en offrant son point de vue sur le développement durable, le comité cherche à mobiliser les forces fondamentales de Fidelity Canada au service de ses efforts en matière de développement durable. En collaboration avec nos partenaires commerciaux à l'échelle de l'organisation, nous nous efforçons de créer un élan et de progresser vers un avenir durable pour nos clients et nos employés.

Vice-président, Durabilité de l'entreprise

Directrice, Durabilité de l'entreprise

Responsable des communications

en matière de durabilité de l'entreprise

Responsable des risques liés à la durabilité de l'entreprise

Analyste, Durabilité de l'entreprise

Investissement durable

Vision : répondre à l'évolution de la demande des consommateurs pour des produits d'investissement durable qui correspondent à leurs valeurs.

Mission : le comité a pour mission de soutenir et promouvoir les produits et initiatives d'investissement durable de Fidelity Canada, notamment le développement et la gestion de produits d'investissement durable, la collaboration avec des organisations d'investissement durable et l'actualisation des connaissances sur les changements réglementaires susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations et les divulgations liées à l'investissement durable, afin de stimuler les efforts de marketing et de vente de Fidelity en matière d'investissement durable.

Directeur en chef, Solutions de produits et durabilité

Spécialiste en investissement durable

Adjoints et adjointes en investissement durable

¹ En 2024, Brock Dunlop, vice-président, Durabilité de l'entreprise, a assumé un rôle différent au sein de l'organisation. Shane Ayres, vice-président, Opérations institutionnelles et durabilité de l'entreprise (auparavant, vice-président, Opérations institutionnelles), a succédé à M. Brock.



L'investissement durable chez Fidelity

La stratégie d'investissement durable de Fidelity

À titre de société de placement, notre priorité consiste à créer de la valeur pour nos clients. Nous nous engageons à prendre en compte le développement durable dans le cadre de nos recherches sur les placements et à offrir une variété de solutions d'investissement durable.



La démarche d'investissement durable de Fidelity comporte les cinq éléments suivants :

- 1. Recherche sur les facteurs ESG.** Les facteurs ESG constituent l'un des nombreux éléments de recherche pris en compte dans l'évaluation des titres. Fidelity estime que les facteurs ESG jouent un rôle important dans le processus de recherche global et qu'ils peuvent aider à repérer des sociétés susceptibles de créer de la valeur à long terme pour les investisseurs. Elle intègre également des cotes ESG et des cotes de durabilité, exclusives et de tiers, à son processus de recherche sur les placements. Les sociétés sont évaluées en fonction des facteurs ESG qui sont pertinents et qui ont une incidence sur leurs activités à long terme.
- 2. Gestion des placements.** Nous sommes l'une des plus importantes sociétés de gestion d'actifs au monde et, à ce titre, nous pouvons encourager les entreprises à prendre des décisions de placement plus éclairées, principalement en rencontrant leurs dirigeants et en exerçant nos droits de vote par procuration. Nos interventions auprès des sociétés font partie de notre processus de recherche fondamentale et nous discutons habituellement avec l'ensemble des émetteurs. Nous insistons sur les facteurs ESG et sur d'autres facteurs qui ont une incidence importante sur le risque ou le rendement potentiel des placements. Le vote par procuration est exercé pour l'ensemble des fonds Fidelity conformément aux lignes directrices concernant le vote par procuration de chaque sous-conseiller, qu'un fonds soit axé sur les facteurs ESG ou non.
- 3. Communication.** Nous nous efforçons de faire preuve de transparence envers nos investisseurs au sujet de leurs placements, et de leur présenter les attributs des produits d'investissement durable que nous offrons de façon à ce qu'ils puissent mieux comprendre les caractéristiques ESG de nos fonds. Nous cherchons également à renseigner nos clients sur les questions liées aux facteurs ESG, notamment au moyen d'articles sur le leadership éclairé, de webémissions et d'événements, tout en faisant la promotion de nos capacités en matière d'investissement durable.
- 4. Solutions de placement durables.** La mission de Fidelity consiste à aider les investisseurs canadiens à se bâtir un meilleur avenir et à rester à l'avant-garde. Nous offrons aux investisseurs et aux institutions des stratégies de placement variées pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers et personnels. Par ailleurs, Fidelity est déterminée à offrir une gamme de solutions d'investissement durable à l'intention des clients qui souhaitent harmoniser leurs placements à leurs valeurs afin de les aider à répondre à leurs aspirations et à leurs besoins financiers.
- 5. Collaboration.** Fidelity a fait preuve d'un engagement à respecter et à favoriser l'adoption et l'application des meilleures pratiques d'investissement durable en devenant signataire des Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies. De plus, Fidelity est membre de l'Association pour l'investissement responsable. Ces collaborations nous permettent de demeurer au fait des progrès relatifs aux enjeux ESG dans le secteur et de confirmer si nos efforts vont dans le bon sens.



Collaborations



Association pour l'investissement responsable

L'Association pour l'investissement responsable (AIR) vise à promouvoir l'investissement responsable (IR) au Canada. Pour réaliser sa mission, l'AIR organise des conférences et élabore des cours de formation et du contenu pour les conseillers afin de leur permettre d'améliorer leurs connaissances en matière d'investissement responsable. Fidelity est membre associé depuis 2019.



Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Les signataires des PRI forment un réseau international d'investisseurs et sont les principaux partisans de l'investissement responsable à l'échelle de la planète. En tant que signataire, nous nous engageons à suivre les six principes qui visent à intégrer les facteurs ESG dans le processus de placement, les politiques et les pratiques commerciales, ainsi qu'à mettre l'accent sur la divulgation et la transparence. Fidelity est signataire depuis 2020.²

² Fidelity Investments Canada s.r.l. (« Fidelity ») est devenue signataire des principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies le 16 décembre 2020, tandis que Fidelity Gestion d'actifs (Canada) s.r.l. (« FGAC ») (ancien gestionnaire de placements autonome qui a fusionné avec FIC au début de 2021) est devenue signataire le 23 septembre 2019.

Intégration des facteurs ESG dans le processus de recherche sur les placements de Fidelity

Intendance

Fidelity fait principalement appel à des styles de placement actifs fondés sur une recherche fondamentale ascendante rigoureuse. Notre objectif premier consiste à offrir un rendement à long terme à nos clients. Nous estimons que l'acquisition d'une compréhension approfondie de tous les aspects des sociétés dans lesquelles nous investissons, y compris les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance, est essentielle à notre réussite.

Fidelity croit que le respect de normes élevées en matière de responsabilité d'entreprise est une pratique sensée. Le processus de recherche sur les placements entrepris par nos analystes et gestionnaires de portefeuille tient compte des facteurs ESG lorsqu'ils ont une incidence importante sur le risque de placement ou le potentiel de rendement. Fidelity estime que les facteurs ESG jouent un rôle important dans le processus de recherche global et qu'ils peuvent aider à repérer des sociétés susceptibles de créer de la valeur à long terme pour les investisseurs.

Les objectifs et les stratégies de placement des Fonds Fidelity qui sont axés sur les facteurs ESG sont définis dans leurs prospectus. Dans le cas des Fonds Fidelity qui ne sont pas axés sur les facteurs ESG, les conseillers et les gestionnaires de portefeuille de Fidelity concernés ont toute latitude pour déterminer dans quelle mesure les facteurs ESG ont une incidence sur l'évaluation d'une société, conformément à leurs objectifs de placement, leurs stratégies d'investissement et leur univers de placement. Dans les cas où un fonds Fidelity non axé sur les facteurs ESG utilise une ou plusieurs stratégies ESG (par exemple, la recherche de sociétés exemplaires, l'intégration des facteurs ESG, le filtrage négatif, etc.), soit dans le cadre de sa stratégie d'investissement principale ou de son processus de sélection des placements, nous décrivons la stratégie ESG utilisée dans le prospectus propre à ce fonds.

Processus de recherche sur les placements

Les facteurs ESG figurent parmi les nombreuses données de recherche prises en compte dans l'évaluation d'un titre et sont des aspects importants du processus de recherche global. Fidelity se sert de cotes ESG et de cotes de durabilité exclusives ou provenant de tiers pour éclairer ses recherches sur les placements. Les cotes exclusives de Fidelity sont établies en fonction de données fondamentales et sont déterminées par des spécialistes en recherche à l'échelle de l'organisation qui s'appuient sur de multiples sources de données, y compris les informations publiques, les rencontres avec les dirigeants des entreprises et les données de tiers, telles que les données de recherche sur les facteurs ESG de MSCI, qui sont utilisées pour compléter nos propres recherches fondamentales. Les sociétés sont évaluées en fonction des facteurs ESG qui sont pertinents et qui ont une incidence sur leurs activités à long terme. Les cotes exclusives servent d'évaluation prospective de la façon dont une société intègre les considérations ESG dans son modèle d'affaires, ainsi que de sa performance et de sa trajectoire en la matière. Le processus de contrôle des risques, des facteurs et des occasions ESG s'inscrit dans le cadre du processus de recherche fondamentale, qui comprend l'évaluation des facteurs financiers et ESG importants pour les sociétés couvertes. Ce processus est mis à jour régulièrement.

En ce qui concerne nos stratégies de gestion active, les analystes en placement de Fidelity, qui sont le principal point de contact entre Fidelity et les sociétés dans lesquelles nous investissons, procèdent à une analyse quantitative et qualitative approfondie des placements potentiels.

Les rencontres sont complétées par des visites sur place et des appels ponctuels, au besoin. Les sources d'information peuvent inclure les clients, les fournisseurs, les concurrents, les experts externes du secteur, les analystes en placement côté vendeur et les autres actionnaires, avec qui nous communiquons à la fois directement et par l'entremise de réseaux intermédiaires.

Intégration des facteurs ESG

L'analyse des facteurs ESG est principalement réalisée par les analystes de nos équipes de placement. Nos gestionnaires de portefeuille peuvent également jouer un rôle actif dans l'analyse des effets potentiels des facteurs ESG.

En ce qui concerne nos stratégies de gestion active, notre approche de placement repose sur des recherches ascendantes. En plus d'étudier la situation financière et les résultats, nos gestionnaires de portefeuille et nos analystes procèdent également à une analyse qualitative des placements potentiels. Ils examinent les activités, les clients et les fournisseurs afin d'avoir une vue d'ensemble de chaque société dans laquelle nous investissons.

Voici des exemples de facteurs ESG que nos équipes de placement peuvent prendre en compte dans le cadre de leur processus de recherche fondamentale :

- la gouvernance d'entreprise (p. ex., la structure du conseil d'administration et la rémunération des cadres supérieurs);
- les droits des actionnaires (p. ex., l'élection des administrateurs et les modifications apportées au capital);
- les changements apportés à la réglementation (p. ex., les restrictions sur les émissions de gaz à effet de serre [GES] et les codes de gouvernance);
- les menaces physiques (p. ex., les conditions météorologiques extrêmes, les changements climatiques et les pénuries d'eau);
- les problèmes de marque et de réputation (p. ex., les antécédents négatifs en matière de santé et de sécurité et les atteintes à la cybersécurité);
- la gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. ex., l'augmentation du nombre de décès, les taux d'absence résultant d'une blessure et les relations de travail);
- les pratiques de travail (p. ex., le respect des dispositions relatives à la santé, à la sécurité et aux droits de la personne).

L'équipe responsable de l'investissement durable de FIL travaille en étroite collaboration avec la division de gestion des placements de Fidelity et joue un rôle clé dans la mise en œuvre du cadre d'investissement durable de FIL :

- collaboration avec l'équipe responsable des placements à l'échelle mondiale, dans l'ensemble des catégories d'actifs, pour intégrer les questions ESG au processus de recherche, s'il y a lieu;
- échanges avec les sociétés dans lesquelles nous investissons au sujet des risques et des occasions liés aux facteurs ESG;
- maintien d'une compréhension approfondie des thèmes et des tendances ESG actuels dans le monde entier;
- participation à des séminaires et à des conférences externes portant sur les tendances et l'intégration ESG;
- formation sur les facteurs ESG auprès de l'équipe de placement et à l'échelle de l'entreprise.
- communication de l'information interne sur les facteurs ESG, y compris les rapports des analystes sur les thèmes et les enjeux ESG d'actualité, les examens des gestionnaires de portefeuille et les analyses du secteur;
- traitement des questions spécifiques des clients sur les facteurs ESG;
- application des lignes directrices de Fidelity concernant le vote par procuration;
- production de rapports destinés aux clients sur l'intégration des facteurs ESG et le vote par procuration, sur demande;

Au 31 décembre 2023, FIL employait 39 spécialistes attirés à l'investissement durable.



Cotes ESG exclusives

Les cotes ESG de Fidelity sont conçues par nos collègues de FIL et sont disponibles pour tous les fonds gérés par Fidelity et sous-gérés par FIL. Il s'agit de cotes prospectives qui visent à évaluer la capacité d'un émetteur à gérer les enjeux de développement durable qui ont une incidence sur ses activités, afin de déterminer si les actions de ses dirigeants soutiennent la création de valeur à long terme pour les actionnaires ou sont susceptibles d'y nuire. Les cotes sont uniques, car elles sont tournées vers l'avenir et se basent sur les rencontres avec les sociétés et la diligence raisonnable des analystes fondamentaux de Fidelity pour repérer et évaluer les risques ESG propres à chaque émetteur.

Nos cotes ESG sont intégrées à notre processus de recherche et sont mises à la disposition de tous les membres de la division de gestion des placements de Fidelity par l'intermédiaire de notre plateforme de recherche interne. Elles constituent une source de renseignements supplémentaire.

En quoi consistent les cotes ESG de Fidelity?

Les cotes ESG de Fidelity sont constituées d'une combinaison d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui visent à traiter les principaux problèmes dans chaque secteur en fournissant un point de vue global et prospectif des pratiques ESG d'une entreprise. La méthode d'évaluation reflète l'évolution de la démarche de FIL et de FIC en matière d'intégration des facteurs ESG et repose sur le principe de la double importance relative, en mettant l'accent sur les facteurs ESG du point de vue du risque commercial ainsi que du point de vue des répercussions environnementales et sociétales des activités d'une société.

Nos analystes attribuent une cote de A (meilleure) à E (pire) à chaque société évaluée. La cote A est donnée aux sociétés qui comprennent très bien les enjeux ESG pouvant avoir une incidence sur la valeur à long terme pour leurs actionnaires, et qui les gèrent de façon proactive. Pour la cote E, c'est l'inverse.



Comment les cotes de Fidelity nous procurent-elles un avantage concurrentiel?

Les cotes ESG de Fidelity sont fondées sur notre recherche ascendante sur les sociétés ainsi que sur nos interactions régulières avec l'équipe de direction et le conseil d'administration des sociétés faisant partie de notre bassin de 4 000 émetteurs. Pour effectuer nos évaluations en matière de développement durable, nous utilisons des données quantitatives spécifiques et exhaustives. Nous complétons ensuite ces évaluations quantitatives, qui sont habituellement rétrospectives, à l'aide des données qualitatives fournies par nos spécialistes en analyse fondamentale et en investissement durable. Cela nous permet de faire en sorte que nos évaluations soient prospectives et mettent l'accent sur les enjeux qui comptent vraiment.

Les cotes sont attribuées par les analystes en placement de Fidelity et de FIL à l'échelle mondiale. Nos analystes collaborent entre eux dans l'ensemble des catégories d'actifs et organisent chaque année plus de 20 000 rencontres avec des dirigeants d'entreprise. Ils actualisent les cotes au moins une fois par année, ainsi qu'à chaque fois qu'un événement ESG d'importance survient.

Nous avons évalué l'importance relative des facteurs ESG pour plus de 120 sous-secteurs individuels. Chacun de ces profils est formé à partir d'indicateurs ESG précis qui sont sélectionnés et pondérés individuellement. Une telle granularité permet de créer des ensembles d'indicateurs plus ciblés et plus pertinents pour chaque sous-secteur.

Les conclusions concernant chaque indicateur sont regroupées au niveau des trois piliers ESG (environnemental, social et gouvernance), qui sont ensuite combinés pour générer une notation ESG globale de l'émetteur et une cote visant à évaluer ses progrès.

Nous nous attardons à quatre éléments en particulier : la sensibilisation, les efforts, les résultats et l'orientation du changement. Autrement dit, nous tenons compte autant des ambitions futures d'une société que de ses efforts passés. Il est important pour nous de savoir si l'orientation que prend une société en est une de « stabilité », de « progrès » ou de « détérioration ». Nous nous tournons vers l'avenir plutôt que vers le passé. Nous croyons que c'est là que réside la valeur pour les investisseurs, et c'est ce qui distingue nos cotes.

En plus de nos propres cotes exclusives, nous utilisons les données de fournisseurs d'analyses et de cotes externes, comme MSCI et ISS Climate Solutions, pour compléter notre recherche interne.

Les produits de placement durable de Fidelity

Fidelity offre une variété de solutions à ses clients.



Fonds et FNB Fidelity Développement durable mondial

Approche d'investissement durable : intégration des facteurs ESG, méthode de sélection de premier rang et sélection par exclusion.

Le **FNB Fidelity Développement durable mondial** (tout comme son fonds commun de placement) est une stratégie d'actions multifactorielles quantitatives mondiales qui investit principalement dans des sociétés dotées de caractéristiques ESG favorables, d'après la définition de MSCI.



Fonds Fidelity Leadership au féminin

Approche d'investissement durable : intégration des facteurs ESG et investissement thématique.

Le **Fonds Fidelity Leadership au féminin** est une stratégie d'actions américaines de base qui investit principalement dans des sociétés qui privilégient le leadership et l'avancement des femmes au sein de leur organisation.



Fonds Fidelity Leadership climatique

Approche d'investissement durable : intégration des facteurs ESG et investissement thématique.

Les **Fonds Fidelity Leadership climatique^{MD}** sont une gamme de fonds d'investissement (actions, revenu fixe et équilibré) axés sur le climat et conçus pour tirer parti des occasions et des risques issus de la tendance mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone.



Participation active

La démarche de Fidelity en matière de participation active comprend les rencontres avec les sociétés et les votes par procuration que nous effectuons. Nous entreprenons ces démarches afin de mieux comprendre l'approche ESG de chaque société et les risques et occasions qui y sont liés, et de nous assurer que ses pratiques ne donnent pas lieu à des risques ESG importants n'ayant pas été pris en compte.

Cette démarche soutient la répartition responsable des actifs des clients de deux façons importantes : en orientant le processus de placement à l'étape de la recherche et en tirant parti de notre participation dans les entreprises pour les aider à apporter des changements positifs, tels que l'élaboration de politiques ou l'amélioration des processus afin de favoriser la création d'une valeur à long terme pour les parties prenantes.

Le dialogue actif fait partie intégrante de notre stratégie d'investissement durable. Nous utilisons les renseignements recueillis dans le cadre de nos interventions pour éclairer nos décisions de placement et pour inciter les directions d'entreprises à améliorer leurs procédures et leurs politiques. Nous croyons que le dialogue est essentiel pour mieux comprendre les occasions et les risques ESG qui ont une incidence sur les sociétés dans lesquelles nous investissons, ainsi que pour améliorer les pratiques des émetteurs et les résultats de placement à long terme.

ENTITÉ DÉTENUE : SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Sujets abordés : biodiversité, émissions de GES, diversité du conseil d'administration et gestion de la chaîne d'approvisionnement

Contexte : tout au long de 2023, nos interventions portaient sur plusieurs sujets, notamment la présentation de l'information sur les efforts environnementaux, la biodiversité et les émissions de GES. Des sujets liés à la gouvernance ont aussi été abordés, notamment la diversité du conseil d'administration et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Objectif de l'intervention : au début de 2022, nous avons communiqué avec l'entreprise sur les sujets mentionnés ci-dessus, en particulier pour obtenir plus de détails sur ses activités. En 2023, nous avons effectué un suivi concernant notre intervention passée pour nous assurer que des progrès avaient été réalisés.

Sur le plan de l'environnement, en particulier de la biodiversité, l'entreprise a considérablement amélioré la présentation de l'information, surtout en ce qui concerne l'établissement de cibles et le suivi des progrès réalisés dans le cadre de sa stratégie de biodiversité et de ses plans de gestion. Les émissions de GES de cette entreprise sont faibles, car sa production est principalement renouvelable. Nous avons néanmoins soulevé des préoccupations quant à l'absence d'objectif de réduction des émissions. En 2022, nous avons encouragé l'entreprise à fixer des cibles d'émissions de GES. Lors de notre rencontre de 2023, nous avons constaté que l'entreprise avait donné suite à nos commentaires et qu'elle avait établi des cibles de carboneutralité. Nous continuerons d'encourager les pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information concernant les mesures et les cibles environnementales.

Dans le cadre de notre intervention en 2022, nous avons soulevé des préoccupations quant à la diversité des genres au sein du conseil d'administration, qui n'atteignait pas la cible des 30 % énoncée dans notre politique. En 2023, l'entreprise a reconnu qu'elle n'avait pas été en mesure de faire d'importants progrès en matière de diversité au sein du conseil d'administration, mais qu'elle allait intensifier ses efforts et qu'elle prévoyait apporter des améliorations au cours des prochaines années.

Nous constatons que les progrès sont évidents par rapport à notre intervention passée, grâce à l'amélioration de la présentation de l'information, des cibles environnementales et de la diversité du conseil d'administration.



ENTITÉ DÉTENUE : DÉTAILLANT EN ALIMENTATION

Sujets abordés : biodiversité, gestion des déchets, structure du conseil d'administration et gestion des employés

Contexte : nous avons communiqué avec l'entreprise à plusieurs reprises tout au long de l'année au sujet de la biodiversité, de la gestion des déchets et des enjeux liés à la gouvernance.

Objectif de l'intervention : les interventions de 2023 visaient à s'assurer que des progrès avaient été réalisés par rapport aux engagements antérieurs, qui constituaient un point de départ pour amorcer des changements. Sur le plan de la biodiversité, l'entreprise vise à éliminer la déforestation de sa chaîne d'approvisionnement dans un proche avenir. Elle a fait état de progrès dans certains secteurs de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, nous avons constaté que l'entreprise ne présentait pas suffisamment de renseignements, ce qui pourrait créer des problèmes de traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement. Nous avons recommandé à l'entreprise de fournir davantage de renseignements et elle a confirmé que ces modifications étaient en cours. Nous continuons d'encourager l'amélioration de la traçabilité et avons insisté sur l'importance de travailler en collaboration avec des organisations du secteur.

En ce qui concerne la gestion des déchets, l'entreprise a apporté des modifications à ses emballages et à la présentation de l'information, bien qu'il y ait encore place à amélioration. Nous avons encouragé l'entreprise à se fixer des objectifs plus quantifiables et des délais concrets en ce qui concerne les emballages.

Pour ce qui est de la structure du conseil d'administration, lors de notre dernier échange avec l'entreprise, nous avons mis l'accent sur notre politique en matière de diversité nécessitant une représentation féminine d'au moins 30 %. Par la suite, l'entreprise a annoncé son engagement à atteindre cette cible. Dans le cadre de notre intervention en 2023, nous avons constaté une amélioration significative de la diversité des membres du conseil d'administration et avons reconnu que l'entreprise était en voie d'atteindre sa cible.

En ce qui concerne la gestion des employés, l'entreprise a éprouvé des difficultés dans ses pratiques de travail quant aux franchisés. L'entreprise a souligné qu'elle avait pris des mesures pour améliorer ces pratiques lors de notre dernière rencontre. Elle continue de fournir de l'information et des ressources aux franchisés pour les aider à améliorer les relations de travail et à renforcer la proposition de valeur offerte aux employés.

À l'avenir, nous continuerons d'encourager l'entreprise à établir d'autres cibles quantifiables et temporelles, et à lui demander de présenter les renseignements concernant son empreinte et ses progrès en matière de déforestation.

ENTITÉ DÉTENUE : SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ET D'INGÉNIERIE

Sujets abordés : stratégie d'entreprise, structure de la direction et rémunération des cadres

Contexte : en 2023, nous avons échangé avec l'entreprise sur divers sujets, notamment la stratégie d'entreprise, la structure de gestion et la rémunération des cadres.

Objectif de l'intervention : l'un des domaines d'intérêt de cette intervention portait sur la stratégie d'affaires de l'entreprise. Nous avons discuté particulièrement du manque de rendement de l'entreprise dans l'un de ses principaux secteurs, qui avait connu des retards dans les projets et des problèmes de coûts. L'entreprise est en train de régler ces problèmes, mais elle nous a fait remarquer que cela prendrait du temps. À l'avenir, elle prévoit investir davantage dans d'autres secteurs, comme l'énergie, pour favoriser la croissance de ses activités. Nous continuerons de surveiller le rendement de l'entreprise et de nous assurer qu'elle a une stratégie d'affaires solide qui peut l'avantager à long terme.

Nous avons également discuté avec l'entreprise de la relève de la direction et de la structure du conseil d'administration. Comme le chef de la direction pourrait bientôt prendre sa retraite, nous avons encouragé l'entreprise à avoir un plan de succession qui comprend des personnes possédant l'expérience nécessaire. L'entreprise nous a assuré qu'elle avait plusieurs successeurs viables au sein de l'entreprise.

En ce qui concerne la rémunération des cadres, nous avons mis l'accent sur la stratégie de l'entreprise, car nous croyons que les critères financiers utilisés ne sont plus appropriés. Nous lui avons conseillé d'associer la rémunération des cadres aux paramètres de rendement des placements pour tenir compte des activités à venir de l'entreprise.





Le processus d'intervention et de vote par procuration chez Fidelity

Repérer les occasions de dialogue

Nous entretenons un dialogue continu avec la direction des sociétés dans lesquelles nous investissons. Au moins deux fois par an, nos gestionnaires de portefeuille et analystes tiennent des réunions formelles avec ces entreprises. Par ailleurs, nous échangeons avec les entreprises dans des circonstances particulières comme celles-ci :

- controverse ou événement défavorable (p. ex., un cas de mauvaise gouvernance);
- entreprises signalées par nos analystes, lors de l'attribution des cotes de durabilité exclusives de Fidelity, comme étant de bonnes candidates pour des discussions relatives au développement durable (p. ex., exposition à des risques liés à la durabilité);
- interventions thématiques de l'équipe de l'investissement durable de FIL sur un enjeu particulier comme la gestion de la chaîne d'approvisionnement;
- à la demande des émetteurs concernant un point de gouvernance ou un événement particulier (p. ex., une fusion ou une acquisition) avant son annonce;

Nos interventions

Lorsque nous repérons une occasion d'intervention, nous pensons qu'une bonne approche est d'établir un dialogue constructif avec les entreprises pour leur expliquer nos convictions et nos attentes, ainsi que pour favoriser l'établissement de nouvelles pratiques et politiques. Fidelity étant connue pour son optique axée sur les paramètres fondamentaux à long terme et pour ses relations de longue date avec les émetteurs du monde entier, nous estimons être bien placés pour exercer notre influence afin de promouvoir des pratiques axées sur la durabilité. C'est pourquoi, pour opérer des changements, il est souvent préférable selon nous de nouer le dialogue avec les entreprises plutôt que de les exclure de nos portefeuilles.

Notre processus d'intervention se veut clair et transparent; les éléments suivants sont fixés dès le début :

- enjeux clés : thèmes pour lesquels l'entreprise doit démontrer une amélioration (p. ex., changements climatiques);
- objectif : résultat attendu de l'intervention (p. ex., une réduction des émissions de carbone);
- jalons : signes que l'entreprise fait des efforts pour atteindre l'objectif que nous avons communiqué (p. ex., fixer une cible de réduction des émissions);
- indicateurs de performance clés (IPC) : il est important d'associer des IPC mesurables aux objectifs;
- échéancier : délai au terme duquel on peut raisonnablement s'attendre à une amélioration;
- statut : mesure ponctuelle des progrès (p. ex., aucun progrès vs certains progrès vs réussite).



Suivi des progrès

Il est tout aussi important de suivre l'avancement des démarches que de les démarrer, car il faut évaluer les changements et vérifier si les objectifs intermédiaires et finaux ont été atteints. Nos analystes et nos spécialistes de l'investissement durable documentent tous les échanges qui ont eu lieu avec les entreprises au moyen d'une plateforme centralisée, accessible à toute l'équipe des placements. Cette transparence permet à l'équipe de se familiariser avec les divers secteurs, thèmes et catégories d'actifs, ce qui enrichit nos connaissances. Nos démarches peuvent avoir divers échéanciers selon l'importance et l'urgence de l'enjeu ESG. Les résultats (ou l'absence de résultats) de nos interventions sont compilés par nos analystes dans notre système de cotes de durabilité.

INVENTITÉ DÉTENUE : SOCIÉTÉ DE VOYAGE

Sujets abordés : rémunération des cadres, structure du conseil d'administration, cybersécurité et confidentialité des données

Contexte : deux interventions ont eu lieu en 2023. La première était axée sur la rémunération des cadres et la deuxième sur la structure du conseil d'administration, la cybersécurité et la confidentialité des données.

Objectif de l'intervention : la première intervention sur la rémunération des cadres portait principalement sur la rémunération du chef de la direction. Lorsque l'entreprise recherchait un nouveau chef de la direction, elle a choisi de bonifier la rémunération en début de mandat, ce qui a soulevé des préoccupations sur le comité de rémunération. L'entreprise a expliqué qu'elle visait à attirer le meilleur chef de la direction possible au moment où les voyages étaient moins populaires en raison de la COVID-19. La société a confirmé qu'elle communiquerait ceci de façon plus claire aux actionnaires, ce qui nous convenait.

Au cours de notre deuxième intervention, nous avons rencontré l'entreprise pour discuter de certains administrateurs qui semblaient faire partie du conseil d'administration de plusieurs sociétés. Nous avons exprimé nos préoccupations quant au fait que ces administrateurs pourraient ne pas être en mesure de consacrer suffisamment de temps et d'efforts à l'entreprise. Nous avons également discuté du récent changement de chef de la direction. Nous avons exprimé nos préoccupations, car nous trouvions que l'entreprise n'avait pas communiqué ce changement aux investisseurs en temps opportun. Nous avons constaté que cette transition était anticipée à l'interne, mais qu'elle n'avait jamais été annoncée à l'avance à l'externe. Nous avons encouragé l'entreprise à donner la priorité aux investisseurs à l'avenir en leur faisant part des changements importants comme celui-ci. Nous continuerons de surveiller cette situation et encouragerons une communication rapide avec les investisseurs dans la mesure du possible.

En ce qui a trait à la cybersécurité et à la confidentialité des données, nous avons discuté du potentiel d'atteinte à la sécurité des données et vérifié si l'entreprise avait des contrôles adéquats pour évaluer la sécurité des systèmes. L'entreprise a affirmé qu'elle disposait d'une équipe de cybersécurité robuste et qu'elle assurerait une meilleure surveillance de ses procédures de cybersécurité.

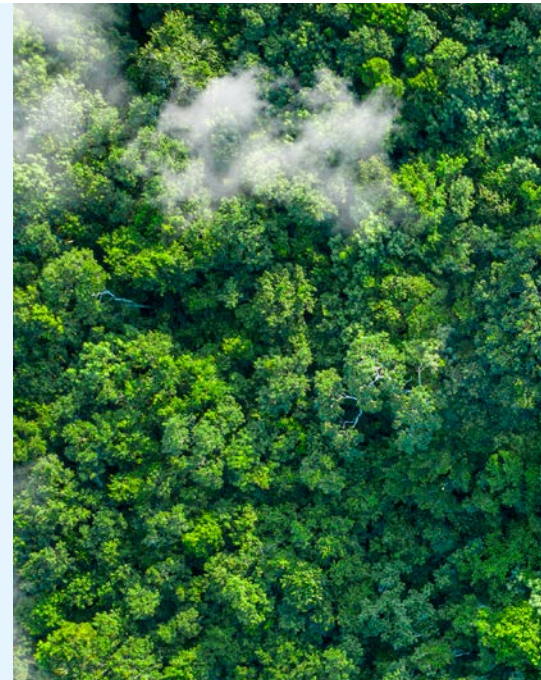
ENTITÉ DÉTENUE : SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE DANS LES SERVICES À LA CONSOMMATION

Sujets abordés : éthique des affaires et émissions de GES

Contexte : tout au long de l'année 2023, nos échanges avec l'entreprise ont porté sur plusieurs sujets, notamment l'éthique des affaires et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

Objectif de l'intervention : en ce qui concerne l'éthique des affaires, les stratégies de tarification ont été le sujet de discussion le plus marquant, car les pratiques de l'entreprise suscitaient des préoccupations. L'entreprise a expliqué que la nature de ses activités rend difficile la fixation de ses prix, qui ont tendance à différer selon l'emplacement et d'autres facteurs. Nous avons pris note de la législation à venir qui permettrait d'accroître la transparence dans le secteur. Selon nos échanges, nous n'avons trouvé aucune preuve de pratiques de tarification inappropriées; toutefois, nous continuerons de surveiller cette question afin de déceler toute incidence potentielle sur les activités de l'entreprise, compte tenu de la législation à venir.

Sur le plan de l'environnement, nous avons discuté de la déclaration des émissions de gaz à effet de serre. L'entreprise a fait des progrès notables dans la présentation de ses données environnementales. Nous constatons que l'entreprise a discuté de ses émissions de niveau 1 et de niveau 2, et que d'autres efforts ont été déployés pour atteindre des cibles de réduction et améliorer la précision des déclarations. L'entreprise n'a pas de déclaration de niveau 3 à l'heure actuelle, mais elle travaille avec des consultants externes pour quantifier les émissions de niveau 3. Elle n'a pas de calendrier précis, mais elle vise à fournir des renseignements plus précis dans un proche avenir. Nous continuerons de surveiller cette situation et nous encouragerons l'entreprise à améliorer ses mesures et ses cibles environnementales.



Exercice des droits de vote

L'exercice des droits des actionnaires, y compris le droit de voter et de s'exprimer, peut accroître le rendement des placements et réduire le risque qui y est associé au fil du temps. Nous cherchons dans la mesure du possible à exercer notre droit de vote à l'égard de tous les titres de participation que nous détenons. Dans de rares cas, il arrive que nous décidions de ne pas voter si nous jugeons que le coût est supérieur aux avantages obtenus. Nous tenons aussi compte de la situation particulière de la société détenue et des pratiques exemplaires en vigueur sur le marché local. Notre approche et notre politique en matière d'exercice du droit de vote sont conformes à l'ensemble des lois et règlements applicables et sont compatibles avec les objectifs de placement des différents portefeuilles

L'équipe d'investissement durable de Fidelity International est chargée de surveiller les éventuels conflits d'intérêts liés aux votes par procuration, qui portent sur les actifs gérés par Fidelity et les actifs sous-gérés par FIL. Lorsqu'un fonds investit dans plus d'une partie à une transaction, nous agissons toujours dans l'intérêt du fonds. En cas de conflit d'intérêts, nous suivons les recommandations d'Institutional Shareholder Services (ISS), qui est notre conseiller en

matière de vote par procuration, et en l'absence de recommandation, nous nous abstiendrons de voter.

Nous encourageons les conseils d'administration à consulter les investisseurs au préalable plutôt que de risquer un rejet de leurs résolutions lors de l'assemblée générale. Selon la taille de notre investissement, si nous sommes en désaccord avec le conseil d'administration, nous cherchons à engager le dialogue avec le conseil dès que possible pour essayer de résoudre nos différends.

Le vote fait partie intégrante de nos interventions auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons. Pour l'ensemble de nos placements en actions, notre objectif est de faire respecter des normes rigoureuses en matière de gouvernance, de préserver les droits des actionnaires et de soutenir les entreprises dont les activités sont durables et responsables et qui sont imputables envers leurs actionnaires. Notre processus de vote est hautement collaboratif et tire parti de l'expérience de notre équipe de placement élargie pour éclairer notre décision finale. Bien que le vote se limite surtout aux placements en actions, la recherche et le processus d'intervention entourant nos activités de vote sont mis à profit à l'échelle de notre équipe de placement.



Sommaire des votes par procuration en 2023

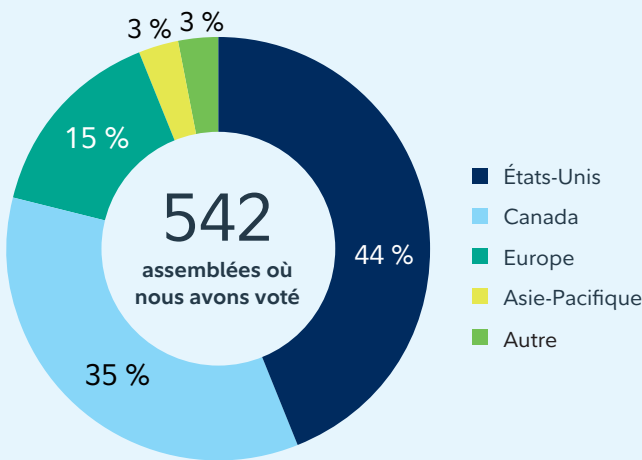
Les données relatives au vote par procuration contenues dans le présent document se rapportent aux actifs gérés par la division de gestion des placements de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Nous nous efforçons d'exercer les droits de vote de chacune de nos actions dans l'intérêt supérieur de nos clients, avec comme objectif d'améliorer les rendements, de favoriser un bon comportement de la part des entreprises et d'aider les investisseurs à se bâtir un meilleur avenir financier. Nous exercerons notre discrétion dans l'application de nos principes et lignes directrices en matière de vote pour nous assurer que notre démarche à ce chapitre est efficace et qu'elle correspond aux intérêts de nos clients.

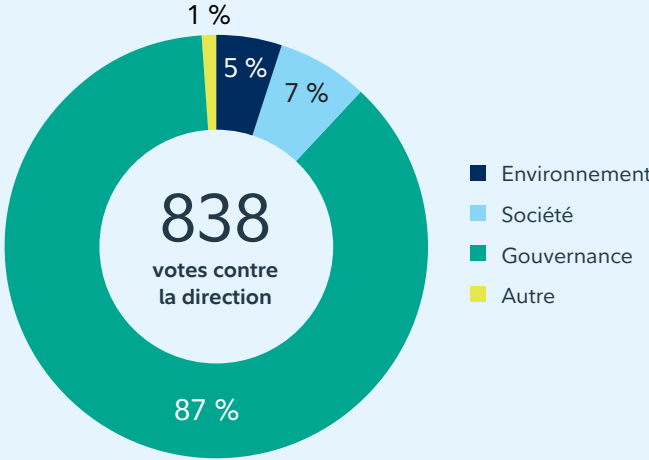
En 2023, nous avons voté sur 6 606 résolutions lors de 542 assemblées de sociétés. De ce nombre, nous avons voté au moins une fois contre la direction lors de 360 assemblées (66 %). Parmi les 6 606 propositions ayant fait l'objet d'un vote, 5 770 (87 %) étaient en faveur de la direction, et 838 (13 %) étaient contre.

Des 838 votes contre la direction, 730 (87 %) portaient sur des thèmes liés à la gouvernance, comme les élections des administrateurs, la rémunération et les rapports relatifs aux audits et aux résultats financiers. Les thèmes sociaux, comme la diversité, l'équité, l'inclusion, et les dépenses politiques ont représenté 59 (7 %) des votes contre la direction. Les thèmes environnementaux, principalement ceux liés aux changements climatiques, ont compté pour 42 (5 %) des votes contre la direction.

Assemblées où nous avons voté, par région



Renseignements sur les votes contre la direction



Sujets liés à la gouvernance

Le bon fonctionnement d'un conseil d'administration est essentiel au succès et à la viabilité à long terme de toute société. Fidelity évalue continuellement l'intégrité, la compétence et la capacité de chaque administrateur. Nous croyons aussi qu'une indépendance adéquate au sein des conseils et de leurs comités est essentielle à la protection de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, nous voterons généralement contre les administrateurs qui présentent un faible taux d'assiduité ou qui siègent à un trop grand nombre de conseils d'administration, ou ceux dont l'indépendance est une source de préoccupation, par exemple.

En ce qui concerne la rémunération, nous croyons qu'il est dans l'intérêt des actionnaires que les conseils d'administration soient en mesure d'attirer et de retenir les cadres supérieurs les plus qualifiés. À notre avis, l'établissement de niveaux de rémunération appropriés relève principalement du comité de rémunération du conseil. Bien que ce jugement doive se fonder sur le contexte du marché, toutes les ententes de rémunération devraient concorder avec les intérêts des actionnaires et être proportionnelles à la contribution des personnes concernées. Ainsi, nous voterons généralement contre les ententes de rémunération que nous estimons ne pas être conformes aux intérêts des actionnaires, les mécanismes incitatifs dont l'effet dilutif est excessif ou les régimes incitatifs qui permettent l'acquisition immédiate ou à court terme des primes.

En ce qui concerne les rapports sur les audits et les résultats financiers, nous reconnaissons l'importance de ces renseignements et cherchons à nous assurer qu'ils sont clairs, transparents, complets, cohérents, pertinents et exacts. Nous croyons que de manière générale, les entreprises devraient modifier leurs politiques et principes de gouvernance pour satisfaire aux exigences légales ou techniques ou pour protéger les actionnaires et favoriser leurs intérêts et leurs droits. Par conséquent, nous voterons généralement contre le renouvellement de mandats d'auditeurs lorsque nous avons des préoccupations au sujet de la qualité ou de l'intégrité de l'audit.

Sujets sociaux

Nous croyons que les organisations accueillantes et inclusives qui embauchent, forment, promeuvent et rémunèrent leurs employés en fonction de leurs mérites, sans égard pour le sexe, l'âge, la race, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, les antécédents économiques, l'invalidité ou tout autre facteur, font un meilleur usage de leur capital humain. Les organisations qui favorisent la diversité peuvent aussi être plus productives et avoir un meilleur rendement. Nous invitons par conséquent les sociétés dans lesquelles nous investissons à établir des politiques de non-discrimination complètes et efficaces, et à veiller activement au respect de ces dernières. En règle générale, nous voterons contre les conseils d'administration de sociétés des marchés développés qui ne comptent pas au moins 30 % de femmes au sein de leur conseil d'administration, par exemple.

En ce qui a trait aux droits de la personne, nous nous attendons à ce que les entreprises traitent leurs travailleurs, y compris les entrepreneurs et les sous-traitants, de manière équitable, et nous insistons sur les salaires décents, les politiques de négociation collective, la liberté d'association et les mécanismes de grief. Nous voterons généralement contre l'élection des membres du conseil d'administration d'une société, y compris le président du conseil et le chef de la direction, et contre d'autres propositions lorsque, à notre avis, la société n'a pas respecté les normes minimales de surveillance et de supervision de ses activités et de ses fournisseurs en ce qui concerne les droits de la personne et la réduction du risque d'esclavage moderne ou des violations des droits de la personne ayant lieu au sein de son organisation ou de sa chaîne d'approvisionnement.

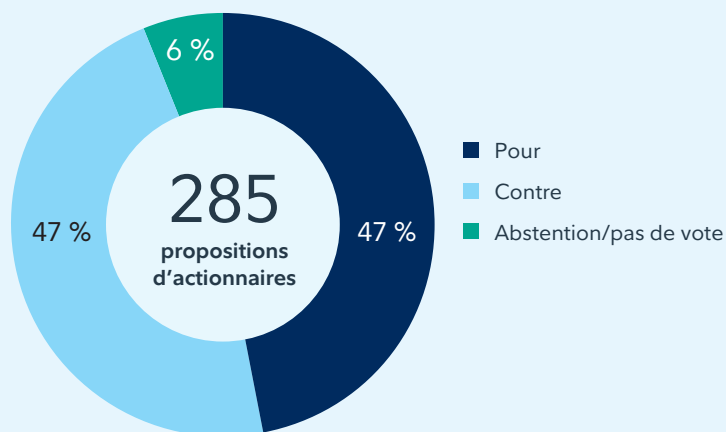
En ce qui concerne les dépenses politiques, nous soutenons la communication rigoureuse de l'information relative aux activités de lobbying politique des entreprises. Nous envisagerons de voter contre la direction, habituellement sur les propositions d'actionnaires, lorsque les dons aux partis politiques et les activités de lobbying ne sont pas conformes à la stratégie ou aux engagements de la société, ou lorsque de telles activités sont en conflit avec les intérêts des parties prenantes.

Sujets environnementaux

Nous sommes conscients que les changements climatiques présentent des risques pour la rentabilité à long terme et la pérennité des entreprises. Les investisseurs sont exposés à des risques de baisse attribuables aux changements climatiques, ainsi qu'aux impacts physiques directs de ces derniers (p. ex., les phénomènes météorologiques extrêmes qui se répercutent sur la production agricole et la chaîne d'approvisionnement alimentaire, les infrastructures, les précipitations et l'approvisionnement en eau) et aux incidences des politiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans certains secteurs de l'économie. Par conséquent, lorsque cela est pertinent, nous cherchons à encourager les sociétés à adopter un comportement plus responsable en matière de changements climatiques. Les sociétés doivent respecter des normes minimales en matière de surveillance, de pratiques, de divulgation et de mesures relatives aux changements climatiques. Par ailleurs, les sociétés doivent prendre des mesures appropriées pour adapter leurs modèles d'affaires en fonction des conventions internationales qui visent à atténuer les effets des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la déforestation. De façon générale, nous voterons contre les administrateurs des sociétés qui ne répondent pas à nos lignes directrices pour ce qui est de leur gestion et de leur surveillance des risques liés aux changements climatiques, de leur transparence à l'égard des risques et occasions liés aux changements climatiques et de leur stratégie de réduction de leur impact sur le climat.

Propositions d'actionnaires

D'une manière générale, nous tenons compte des recommandations et des pratiques actuelles de la direction lorsque nous exerçons notre vote à l'égard de propositions d'actionnaires sur des facteurs environnementaux et sociaux, car nous estimons que la direction et le conseil d'administration sont les mieux placés pour traiter ces questions. Dans certaines situations, lorsque notre point de vue diffère de celui de la direction ou du conseil d'administration d'une société, nous cherchons à collaborer avec ceux-ci aussitôt que possible afin de régler les différends. En cas d'échec, nous pouvons décider de voter contre la recommandation d'une société, ou nous abstenir de voter. Notre principe directeur veut que les droits de vote soient toujours exercés dans l'intérêt supérieur de nos clients.



ENTITÉ DÉTENUE : SOCIÉTÉ DE MÉTAUX ET D'EXPLOITATION MINIÈRE

Sujets abordés : rémunération des cadres

Contexte : l'intervention visait principalement la gouvernance, en particulier la rémunération des cadres.

Objectif de l'intervention : lors de l'assemblée générale annuelle de la société, nous avons soulevé des préoccupations concernant la rémunération des cadres. Notre principale préoccupation portait sur la nature et la structure des primes ponctuelles liées aux fusions et acquisitions. Nous avons exprimé notre opinion à l'entreprise selon laquelle les primes ponctuelles étaient incompatibles avec notre philosophie de rémunération incitative. Si l'entreprise souhaitait récompenser de telles activités, nous préférons que la rémunération ne récompense que les regroupements réussis et nous nous attendions à ce que la prime prenne la forme d'actions et dépende de certains critères pour protéger les intérêts des actionnaires externes. Par conséquent, nous nous sommes penchés sur la gouvernance du conseil d'administration de l'entreprise. Nous avons suggéré au comité de rémunération de remettre en question les primes de cette nature et nous nous sommes abstenus de voter en faveur de la réélection du président du comité de rémunération.

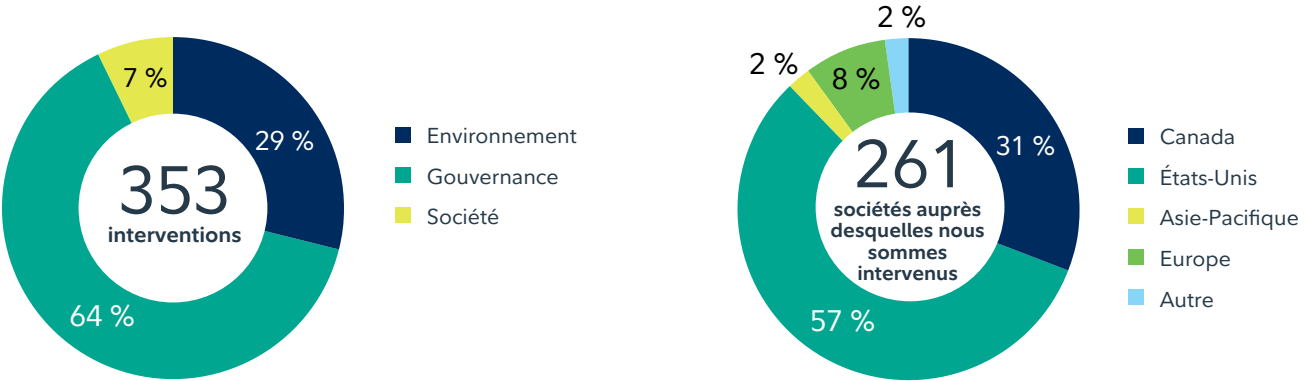
À la suite de cette intervention, l'entreprise a été réceptive aux commentaires des investisseurs et a fait des efforts pour s'assurer que la rémunération des cadres soit conforme aux intérêts des actionnaires. Elle a modifié de façon proactive la structure de rémunération des cadres en réduisant les primes ponctuelles et la rémunération globale des cadres. Un nouveau président a été élu, mais l'efficacité du comité de rémunération reste à confirmer; nous continuerons de surveiller la situation et d'intervenir au besoin.



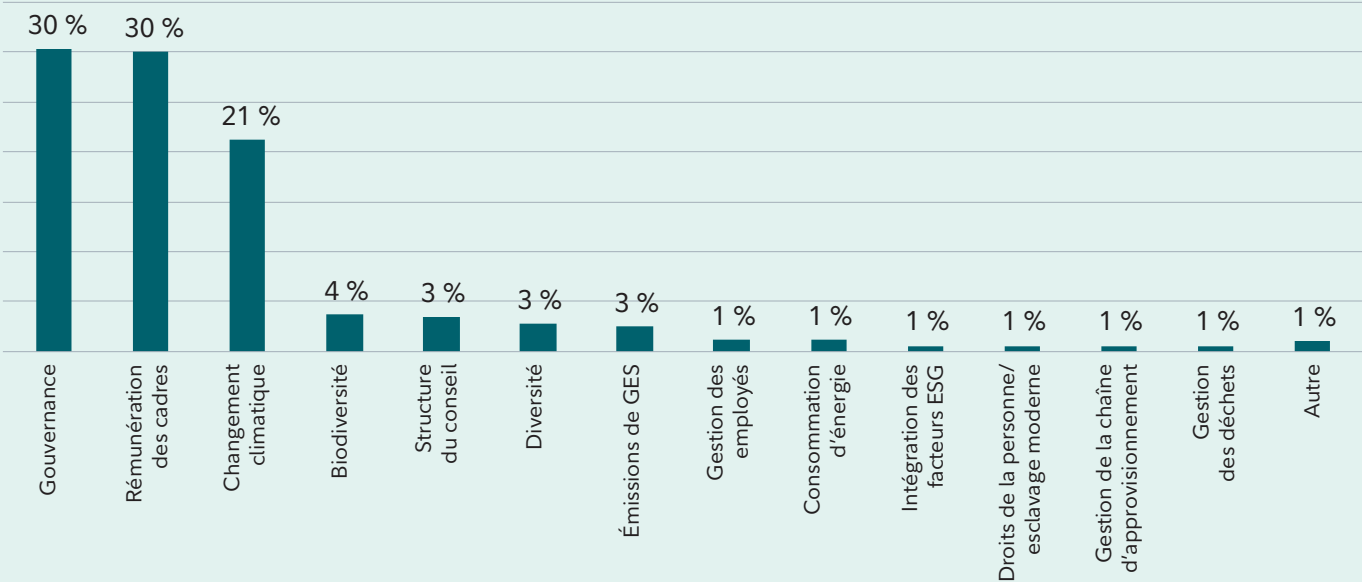
Faits saillants de nos dialogues en 2023

Les données relatives aux interventions et les exemples fournis dans le présent document se rapportent aux actifs gérés par la division de gestion des placements de Fidelity Investments Canada s.r.l..

En 2023, nous avons effectué 353 interventions auprès de 261 sociétés partout dans le monde. Ces interventions constituaient des interactions avec les sociétés sur les enjeux ESG dans le but d'exercer une influence sur leurs pratiques ESG ou d'améliorer la divulgation des informations connexes. Ces interactions comprenaient les rencontres (en personne ou virtuelles) et les formes de communication écrites. Les dialogues ont généralement porté sur la gouvernance, mais les changements climatiques et la rémunération des cadres ont également été des thèmes courants.



Répartition des sujets abordés



Autres rapports et ressources

- [Rapport sur le développement durable](#)
- [Rapport 2022 du GIFCC](#)
- [Glossaire de l'investissement durable](#)
- [Politique d'investissement responsable](#)

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant Fidelity.

Le présent rapport a été fourni par Fidelity Investments Canada s.r.i. (Fidelity) à titre informatif seulement. Il comprend des exemples d'activités d'investissement durable menées par Fidelity et FIL Limited (FIL) seulement et l'information est à jour à la date de publication. Le rapport peut faire référence à des facteurs ESG dont Fidelity et FIL peuvent tenir compte dans le cadre de leur processus de recherche ou de placement. Il ne reflète pas l'approche d'une autre société ou de sous-conseillers de Fidelity Investments comme Fidelity Management & Research Company LLC, FIAM LLC, Geode Capital Management, LLC et State Street Global Advisors Ltd. quant à la recherche sur les enjeux ESG, l'intendance et l'investissement durable, de manière spécifique ou générale.

FIL se rapporte au groupe de sociétés qui constitue l'organisation mondiale de gestion des placements et fournit les renseignements sur les produits et services dans les territoires à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Ce document ne s'adresse pas aux personnes se trouvant aux États-Unis et ces dernières ne doivent prendre aucune décision en fonction de l'information qu'il contient; ce contenu est uniquement destiné aux personnes qui résident dans les territoires où la distribution des fonds correspondants est autorisée, ou dans lesquels cette autorisation n'est pas nécessaire.

Tout placement dans un fonds en gestion commune ou un fonds d'investissement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire attentivement la notice d'offre avant d'investir. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

FIL dispose d'une équipe spécialisée en investissement durable au sein de sa division de gestion d'actifs pour favoriser l'intégration des facteurs ESG dans ses pratiques de placement. L'équipe d'investissement durable apporte son soutien lors des rencontres avec les sociétés et du vote par procuration au nom des fonds et des comptes gérés ou conseillés par Fidelity et FIL, lorsque cela est applicable.

Les énoncés contenus dans ce rapport sont fondés sur des renseignements jugés fiables. Si ces renseignements reposent sur de l'information provenant, en tout ou en partie, de tiers, Fidelity, ses sociétés affiliées et les entités qui lui sont apparentées ne peuvent garantir qu'ils sont en tout temps exacts, complets et à jour. Ils ne peuvent être interprétés comme des conseils en placement ou des conseils d'ordre fiscal ou juridique. Ce rapport ne constitue pas : 1) une distribution, ni une offre ou une sollicitation de recourir aux services de gestion de placements de Fidelity ou de ses sociétés affiliées; 2) une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de titres dans tout territoire ou pays où une telle distribution ou une telle offre ne sont pas autorisées ou contreviendraient aux lois et règlements régionaux; et 3) une déclaration que le contenu présenté est pertinent dans toutes les régions ou que les opérations ou les services qui y sont mentionnés sont disponibles ou appropriés pour la vente ou l'utilisation dans tout pays ou toute juridiction, ou par tout investisseur. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration seulement et ne reflètent pas la valeur future ni le rendement d'un fonds ou d'un portefeuille. Les stratégies de placement doivent être évaluées en fonction des objectifs de placement et de la tolérance au risque de l'investisseur. Fidelity Investments Canada s.r.i., ses sociétés affiliées et ses entités apparentées n'assument aucune responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions ou en cas de pertes ou dommages. Il est interdit de reproduire ou de transmettre ce rapport à quiconque sans l'autorisation préalable de Fidelity.

De temps à autre, un gestionnaire, analyste ou autre employé de Fidelity ou de FIL peut exprimer une opinion sur un échange, une société, un titre, un secteur ou un segment du marché. Les opinions exprimées par ces personnes représentent un point de vue personnel à un moment donné et ne constituent pas nécessairement le point de vue de Fidelity, de FIL ou de toute autre personne au sein de ces organisations. Ces opinions sont susceptibles de changer à tout moment en fonction de l'évolution des conditions et d'autres facteurs, et Fidelity et FIL déclinent toute responsabilité en ce qui a trait à la mise à jour de ces points de vue. Ceux-ci ne peuvent être considérés comme des conseils en placement ni comme une indication de l'intention de négociation visant un fonds ou un portefeuille, notamment car les décisions de placement relatives aux fonds et aux portefeuilles sont prises en fonction de nombreux facteurs. De plus, toute référence dans le présent document à des titres en particulier ne doit pas être interprétée comme une recommandation d'achat ou de vente de ces titres.

Les énoncés prospectifs reposent sur l'information disponible à la date des présentes et Fidelity et FIL déclinent toute obligation de les mettre à jour. Les événements réels peuvent différer des hypothèses émises par Fidelity et FIL dans les énoncés prospectifs. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs, y compris tout rendement projeté ou autre renseignement, se concrétiseront ou que les conditions et rendements réels ne seront pas sensiblement différents ou moins favorables que ceux présentés dans le rapport.